

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 JUIN 2025

Conseiller(e)s en exercice : Mme SULECK Josiane, M. LEBLANC Jean-Pierre, M. FOUQUET Gérard, PELERIAUX Fabrice, Mme MAGINET Véronique, M. DEHONDT Marc, Mme DUBOIS Brigitte, Mme CUSSENOT Suzanne, Mme POTTIER Marie-Claude, Mme MOUTON Christine, Mme VERIE Nathalie, Mme LABROY Christine, M. TAVERNE Sébastien, M. LECERF Johan, M. GERMAIN Frédéric, Mme PIERARD Sophie, M. LECOCQ Pierre-François, Mme TOUATI Leïla, Mme TAQUET Amandine, M. HASSELIN Bernard, Mme DEVOS Carole, Mme MAÏTREPIERRE Sylvie, Mme DUBOIS Géraldine, M. BARSOUM Marc, Mme LEBEGUE Nathalie, M. LA GUERCHE Yves, Mme BAILLY Christel.

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir : Mme POTTIER Marie-Claude pouvoir à Mme DUBOIS Brigitte, Mme LABROY Christine pouvoir à M. HASSELIN Bernard, M. LECOCQ Pierre-François pouvoir à M. LECERF Johann. Mme TOUATI Leïla pouvoir à Mme MAGINET Véronique.

I-5-2 Nomination du secrétaire de séance.

A la Majorité, par 16 Voix Pour et 5 Abstentions (Mme Taquet Amandine, M. Hasselin Bernard + procuration, M. Barsoum Marc, Mme Bailly Christel), madame VERIE Nathalie est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

II-7-1-2 Approbation des procès-verbaux des 11 mars, 3 avril et 30 avril 2025

Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir approuver les procès-verbaux des réunions des 11 mars, 3 avril et 30 avril 2025

A la Majorité, par 16 Voix Pour et 5 Abstentions (Mme Taquet Amandine, M. Hasselin Bernard + procuration, M. Barsoum Marc, Mme Bailly Christel), les procès-verbaux des réunions des 11 mars, 3 avril et 30 avril 2025 sont approuvés.

III-7-5 Validation du montant définitif des travaux de voirie rue Pierre Curie et validation du fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Maubeuge- Val de Sambre.

Monsieur Leblanc expose que par délibération en date du 16 décembre 2021, la CAMVS approuvait son programme d'investissement voirie 2022-2023 comprenant, pour notre commune, la voirie de la rue Pierre Curie.

Par délibération en date du 18 juin 2024, la CAMVS actait le montant définitif des travaux ainsi que la participation financière de la commune par voie de fonds de concours

Il s'agit de l'aménagement de la bande de roulement de la voirie de la rue Pierre Curie. Le premier montant était de 202 377€, il est passé à 231 866€ ce qui fait un delta de 29 489€. Il reste donc à verser un surplus de 14 379.34€ soit 96 915.68€ de fonds de concours final moins 82 536.34€ déjà versés.

Questions :

M. Barsoum demande les raisons du surplus.

M. Leblanc répond qu'il y a eu des travaux supplémentaires et quelques modifications. Que le premier montant est toujours estimatif.

Puis on passe au vote.

A l'Unanimité par 21 Voix Pour, le conseil municipal :

- Acte le montant définitif des travaux de la rue Pierre Curie à 231 866.78€
- Autorise le versement, à la CAMVS du fonds de concours à hauteur de 50%.

IV-5.7 Adhésion au groupement de commande de la CAMVS pour les fournitures de papier, fournitures administratives, consommables informatiques, activités manuelles et ludiques ainsi la fourniture de matériels pour la petite enfance.

Madame le Maire expose que la CAMVS propose à ses communes membres d'adhérer au groupement de commandes concernant les fournitures administratives et selon l'allotissement suivant :

Lot 1 : fourniture de papier,

Lot 2 : fournitures administratives,

Lot 3 : consommables informatiques,

Lot 4 : fournitures activités manuelles et ludiques,

Lot 5 : fourniture de matériels pour l'activité pédagogique de la petite enfance.

Il est proposé d'adhérer à ce groupement de commandes pour les lots 1-2 et 4.

Pas de questions. On passe au vote.

A l'Unanimité par 21 Voix Pour, le conseil municipal autorise l'adhésion de la commune au groupement de commande nommé ci-dessus pour les lots 1-2 et 4.

V-7-1-2 Affectation définitive du résultat d'exploitation de l'exercice 2024.

Monsieur Leblanc précise qu'il convient d'affecter définitivement le résultat d'exploitation 2024.

A la clôture de l'exercice 2024 les résultats s'établissent comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024						
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Résultat Clôture 2023	Part Affectée Investissement	Résultat Année 2024	Résultat Clôture 2024
Investissement	1 874 224,59	618 179,50	1 517 934,70		-1 256 045,09	261 889,61
Fonctionnement	3 161 297,14	3 466 590,37	842 876,38		305 293,23	1 148 169,61
TOTAUX	5 035 521,73	4 084 769,87			-950 751,86	1 410 059,22
	Excédent d'investissement			261 889,61		
	Dépenses Investissement Engagées non mandatées			-939 950,00		
	Recettes Investissement Engagées non perçues			440 550,00		
	Besoins de Financement			-237 510,39		
	Affectation en réserve, Excédent de Fonctionnement - 1068				237 510,39	
	Affectation Report à nouveau ligne 002				910 659,22	

Questions :

M. Barsoum : il est constaté un investissement fortement dégradé sauvé par le résultat de fonctionnement de 300 000€ qui correspond globalement aux dotations de l'Etat. Si demain il y a une baisse de dotations la commune ne saura plus s'autofinancer

Monsieur Leblanc répond que pour l'instant le résultat est tout à fait acceptable.

M. Barsoum répond que c'est un pari. Sur 2024 le résultat est négatif de près d'1 million avec un investissement fortement dégradé et du retard dans les investissements.

Puis on passe au vote.

A la Majorité, par 16 Voix Pour et 5 Abstentions (Mme Taquet Amandine, M. Hasselin Bernard + procuration, M. Barsoum Marc, Mme Bailly Christel), le conseil municipal autorise l'affectation du résultat 2024 comme ci-dessus.

VI-7-1-2 Bilan des Acquisitions et des Cessions pour l'exercice 2024.

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par la commune.

Acquisitions 2024 : Place de l'Abreuvoir (Ets Gilliard) parcelles : AL 113-114-251-252-253 (103168.25€ dont 13168.25€ de frais de notaire).

Cessions 2024 : NEANT

Pas de questions. Puis on passe au vote.

A la Majorité, par 16 Voix Pour et 5 Abstentions (Mme Taquet Amandine, M. Hasselin Bernard + procuration, M. Barsoum Marc, Mme Bailly Christel), le conseil municipal acte le bilan des acquisitions et des cessions de l'exercice 2024.

VII-7-1-2 Bilan sur la formation des élus pour l'exercice 2024.

Madame le Maire rappelle que l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus, financées par la Collectivité, est annexé au compte administratif et qu'un débat annuel a lieu sur la formation des élus.

Sur l'exercice 2024 aucune dépense de formation n'a été enregistrée.

Pas de questions. Le conseil municipal ACTE que le débat sur la formation des élus pour l'exercice 2024 a eu lieu.

VIII-7-1-2 Vote du Compte Financier Unique 2024.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de nommer un président de séance. Elle est dans l'obligation de s'absenter au moment du vote et propose de nommer monsieur LEBLANC Jean -Pierre, président de séance, pour le vote du compte financier unique.

Puis on passe au vote.

A la Majorité, par 16 Voix Pour et 5 Abstentions (Mme Taquet Amandine, M. Hasselin Bernard + procuration, M. Barsoum Marc, Mme Bailly Christel), monsieur LEBLANC Jean-Pierre est nommé président de séance.

Monsieur Leblanc expose que, en application de l'article 205 de la loi de finances pour 2024, le Compte Financier Unique (CFU) **devient obligatoire à partir des comptes 2026**, pour toutes les entités publiques locales sous M57 ou M4.

Pour notre commune cette application a été proposée et acceptée à compter des comptes 2024.

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable. Ce document budgétaire se substitue au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du receveur.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du CGCT.

Monsieur Leblanc donne lecture, par section, et par chapitre, des dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice 2024.

Questions :

M. Barsoum remarque qu'il n'y a pas eu de baisse des taxes alors que dans le programme de campagne il était dit que les taxes baisseraient.

M. Leblanc répond que cette question est récurrente et qu'elle a déjà été abordée. L'intervention sur ce sujet est répétitive.

Mme le Maire intervient et précise que c'est son choix.

S'ensuit un échange entre monsieur Lecerf et monsieur Barsoum sur la justification de la décision de pas baisser les taxes.

M. Barsoum fait remarquer un recul sur les investissements entre autres dans les domaines scolaires et sportifs où la réalisation est inférieure à la prévision et demande des précisions sur la partie « fonds de concours » sachant que c'est un reste à réaliser depuis 2023.

M. Leblanc explique qu'il s'agit des travaux de la « rue d'Hautmont », pour l'instant le dossier est toujours en cours. Pour le domaine sportif il s'agit du changement de l'éclairage du terrain de foot, il est prévu que les travaux soient réalisés en 2025 pour un montant de 60000€ subventionnés à 70/80%.

M. Barsoum : en dépenses de fonctionnement au niveau du chapitre 60622 dépenses de carburant au budget 12500 et 15000 de réalisés, quel est l'objet du delta.

M. Leblanc répond que cette dépense est fonction de l'utilisation des véhicules.

M. Barsoum : sur les fournitures de petit équipement, il y avait un budget de 50000 et 22000 de réalisés, c'est un coup de rabet dans certains postes, cela veut dire qu'il y a des équipements qui n'ont pas été achetés ? Sur la voirie un budget de 17 réalisés 10, les vêtements de travail un budget de 1000 et 400 réalisés. Sont-ils des achats planifiés et abandonnés.

M. Leblanc répond par la négative. Ce sont des dépenses planifiées d'une année sur l'autre. Certaines dépenses n'ont pas pu être réalisées pour différentes raisons et reportées. Actuellement les dépenses sont principalement axées sur de la réparation. Par exemple un véhicule Kangoo est inutilisable il sera donc remplacé. Il y a également un camion qu'il faudra changer. Pour les vêtements de travail, tous les équipements ont été fournis. Toutes les dépenses ont été actées et confirmées par le receveur municipal.

M. Barsoum dit n'avoir qu'un questionnement entre ce qui a été prévu et ce qui a été réalisé. Le sujet qui revient chaque année est celui des dépenses en matière de médecine du travail, budgétisés 6190 réalisés 126. Est-ce mal budgétisé ou le constat d'un retard dans la gestion.

M. Leblanc, pour la médecine du travail la commune ne peut rien faire, il est nécessaire de provisionner le compte au cas où. La situation est identique à celle de l'année dernière.

M. Barsoum sur la partie multirisques, il a été budgétisé 24200 réalisés 14000, est-ce dû au fait que la commune a passé une partie de l'année sans assurance ?

M. Leblanc confirme que sur l'exercice 2024 la commune n'était pas assurée pour ses bâtiments mais l'est pour 2025 avec une franchise relativement importante.

Plus de questions. On passe au vote.

Total des Recettes	3 466 590.37
Total des Dépenses	3 161 297.14
Excédent 2024	305 293.23

Total des Recettes	618 179.50
Total des Dépenses	1 874 224.59
Déficit 2024	1 256 045.09
Restes à réaliser Recettes	440 550.00
Restes à réaliser Dépenses	939 950.00

A la Majorité par 15 voix Pour et 5 Abstentions (Mme Taquet Amandine M. Hasselin Bernard + procuration, M. Barsoum Marc, Mme Bailly Christel), le compte financier unique 2024 est approuvé.

IX-7.5-3 Subventions exceptionnelles 2025.

Monsieur Leblanc présente les 4 dossiers de demandes de subventions exceptionnelles réceptionnés :

La commission des finances réunie le 10 juin 2025 propose :

- Pour le « Club Photo » de Rousies le versement de la subvention demandée soit 600€.
- Pour les trois autres dossiers le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 70% du montant demandé sous réserve de fournir tous les justificatifs de dépenses et de recettes pour chacune des manifestations :
 - Les amis roséens : 2800€.
 - Le CICER : 3500€.
 - Cœur de Sambre Futsal : 3500€.

Questions :

M. Barsoum demande pourquoi le choix de verser 70% des montants demandés.

M. Lecerf répond qu'il s'agit de garder des fonds pour d'autres subventions exceptionnelles.

M. Leblanc précise que d'autres demandes restent à recevoir et qu'il faut rester dans le budget.

M. Barsoum expose « que ce n'est pas sur les subventions des associations qu'il faut aller chercher des économies. Les subventions demandées représentent un faible pourcentage dans les dépenses de la commune. Ce n'est pas les 7000€ de subventions économisées qui sauveront les comptes de la mairie, le déficit de 1200000€ en investissement ne sera pas sauvé par les 7000€ économisés sur les subventions ».

M. Leblanc précise que 70000€ ont été inscrits au budget primitif et qu'il faut laisser un peu de marge pour d'autres demandes.

Mme Le Maire rappelle que le versement de subventions n'est pas obligatoire.

M. Barsoum répond que des économies peuvent être faites sur certains postes de dépenses pour augmenter celui des subventions mais ne pas faire d'économies sur ce poste.

Mme Le Maire rappelle à monsieur Barsoum qu'il n'a pas voté le budget, qu'il était donc contre les subventions.

Puis on passe au vote.

	Demandé	Accordé	Pour	Contre	Abstention
Club photo de Rousies	600€	600€	19 (M. Fouquet ne vote pas)		1 -Mme Taquet Amandine
Les Amis Roséens	4 000€	2 800€	16	4- M. Hasselin Bernard+ procuration, M. Barsoum Marc, Mme Bailly Christel	1 -Mme Taquet Amandine
CICER	5 000€	3 500€	16	4- M. Hasselin Bernard+ procuration, M. Barsoum Marc, Mme Bailly Christel	1 -Mme Taquet Amandine
Cœur de Sambre Futsal	5 000€	3500 €	16	4- M. Hasselin Bernard+ procuration, M. Barsoum Marc, Mme Bailly Christel	1 -Mme Taquet Amandine

X- Questions diverses et orales.

Monsieur Hasselin demande quand sera signée la vente de la boulangerie, madame le Maire répond que la signature doit avoir lieu la semaine prochaine.

Monsieur Barsoum demande la transmission des documents relatifs à la dérogation de l'accès PMR du local commercial de la coiffeuse. Monsieur Leblanc précise que les travaux seront faits.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19H30.

Rousies le 22 Octobre 2025

La secrétaire de séance,

Nathalie VERIE.



Le Maire,

Josiane SULECK.

